****

Stages Thématiques pour les 12/17 ans

Contacts : 06.50.87.20.71 / 05.56.54.54.12 / 05.57.73.69.40.

**Courriel :** **boris.duchezeau@latestedebuch.fr** **ou sandra.merle@latestedebuch.fr**

Site Espace Famille : <https://latestedebuch.espace-famille.net/latestedebuch/index.do>

**REGLEMENT INTERIEUR**

Préambule

*Les besoins et envies des adolescents évoluent, nous devons en tenir compte pour adapter notre offre de loisirs.*

*Ces stages thématiques ont pour objectifs de proposer une offre complémentaire aux adolescents qui ne trouvent pas leur place dans l’organisation de nos structures, de type ALSH.*

*«****Les stages curieux****», viennent donc compléter les panels d’activités proposés par les structures jeunesse, sans pour autant contraindre les jeunes à une fréquentation régulière.*

*Nous souhaitons que chaque jeune puisse faire de sa période de loisirs un moment de découverte, de détente, d’échange, tout en ayant un apport éducatif important, favorisant son implication dans son environnement et dans la société. Dans cette optique, nous accompagnons nos propositions d’une véritable évolution des contenus.*

**1/ FONCTIONNEMENT**

« **Les stages curieux** » sont déclarés auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et sont subventionnés par la Caisse d’Allocations Familiales. Cet accueil de mineurs fonctionne uniquement pendant les vacances scolaires (sauf Noël), en matinée, du lundi au vendredi (et certains samedis en matinée ou après-midis).

**Signature ou paraphe :**

L’encadrement est assuré par des animateurs diplômés et déclarés auprès de la DDCS.

Les intervenants extérieurs répondent aux mêmes règles d’exigences que les animateurs pour exercer l’activité prévue (compétences, sérieux, diplômes).

Plusieurs thématiques seront proposées :

. Sciences,

. Arts,

. Spectacle,

. Sports, jeux, cuisine, etc

Certaines activités pourront être déclinées en découverte, approfondissement voire découpées par tranches d’âges.

A chaque fin de stage une évaluation sera réalisée avec les jeunes et les intervenants. Des idées et suggestions d’activités seront demandées aux participants, afin d’élargir la palette de propositions et ainsi répondre au mieux aux attentes des jeunes.

* **Lors de l’inscription, les jeunes s’engagent à participer à la totalité du stage.**

**2/ MODALITES ET CONDITIONS D’INSCRIPTION**

Etre âgé entre 12 et 17 ans révolus.

Les jeunes qui résident sur la commune sont prioritaires.

* **Remplir un dossier d’inscription ET faire une réservation de stage.**
	1. **Dossier d’inscription :**

Une inscription à l’année est nécessaire pour participer aux stages proposés. Cette inscription est valable un an, du mois de septembre au mois d’août de l’année suivante.

Pour formaliser cette inscription il suffira de remplir :

* La fiche d’inscription,
* La fiche sanitaire,

Et de fournir :

* une attestation d’assurance extra-scolaire,
* le règlement intérieur signé par les adolescents et les représentants légaux,
* un brevet de 50m de natation pour les activités nautiques uniquement,
* une photocopie du carnet de santé,
* une photocopie du livret de famille.
	1. **Réservation des stages :**

Après avoir procédé à l’inscription annuelle, une réservation est nécessaire. Cette formalité doit se faire **aux dates indiquées sur les différents supports de communication** (flyer, affiches, site Internet de la ville, ou de se renseigner par téléphone), en fonction du nombre de places disponibles et des caractéristiques de l’activité.

**Signature ou paraphe :**

Les inscriptions se dérouleront à l’Espace Accueil Familles, situé au 1er étage de la Mairie de La Teste de Buch. **Elles seront prises en charges par l’équipe d’encadrement des stages, durant deux journées, 10 jours avant le début de chaque stage.**

* **Les inscriptions seront validées dans l’ordre d’arrivée et après paiement ; une liste d’attente pourra être constituée.**
1. **TARIFICATION – MODE DE PAIEMENT – ANNULATION**
	1. **Les tarifs :**

Les tarifs des stages sont fixés chaque année, par délibération du Conseil Municipal et sont appliqués par tranches de Quotients Familiaux :

De 0 à 500 : 41,00 €

De 501 à 1 200 : (taux d’effort de 0.07 € x QF) + 6.00 €

Tarifs pour les familles domiciliées hors commune : 100,00 €

Tarifs enfants placés en familles d’accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus) : 65.00 €

Les tarifs comprennent, le transport dans certains cas, le coût du prestataire ou de l’intervenant, l’encadrement par un professionnel du service Jeunesse, les denrées alimentaires ou matières premières, pour les stages culinaires ou créatifs.

* 1. **Les modes de paiement :**

Le paiement doit être effectué au moment de la réservation des stages.

. Par chèque libellé à l’ordre de « Régie A.L.S.H. et périscolaire »,

ou

. En numéraire.

* 1. **Annulation – Absence – Retards :**

En cas de désistement le prix du stage ne pourra pas être remboursé, sauf sur présentation d’un certificat médical, avant le 1er jour du stage. **Chaque stage entamé sera dû dans son intégralité.**

* **Toute absence ou retard devra impérativement être signalé dans les meilleurs délais.**
1. **ASSURANCE – RESPONSABILITE**

La Ville a souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux activités mises en place.

Pour autant, cette assurance ne dégage pas les parents de leur propre responsabilité. A ce titre, une assurance responsabilité civile pour les activités extra-scolaires doit être contractée par les parents.

Celle-ci doit être fournie lors de l’inscription.

**Signature ou paraphe :**

Il est conseillé aux adolescents de ne pas porter ou apporter d’objets de valeurs (téléphone, bijoux, tablette…) lors des stages. La Ville décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d’effets personnels.

1. **SANTE – SECURITE**

Les allergies et tout autre aspect relatif à la santé du jeune doivent être signalés au moment de l’inscription et mentionnés sur la fiche sanitaire.

En cas d’accident, même d’apparence bénigne, l’animateur référent fera appel au Samu ou aux Pompiers, seuls habilités à évaluer la blessure et à assurer si besoin les conditions de transport à l’hôpital. La famille sera prévenue simultanément, ou à défaut les personnes ressources, mentionnées dans la fiche d’inscription.

* **Aucun médicament ne pourra être administré à un adolescent.**
1. **ACCUEIL DES JEUNES**

Trois solutions sont proposées aux familles pour rejoindre le lieu de stage :

1. Les jeunes ont la possibilité de se rendre par leurs propres moyens sur le lieu du stage. Dans cette configuration le rendez-vous sera donné 10 minutes avant le début de l’activité.

Pour cette formule les familles devront remplir l’autorisation prévue à cet effet sur la fiche d’inscription du stage.

1. Les parents pourront accompagner eux-mêmes leur(s) enfant(s) sur le lieu de stage.

Le rendez-vous sera donné chaque jour, 10 minutes avant le début de l’activité, les parents devront venir les chercher à la fin de l’activité.

1. Un convoyage assuré par l’animateur accompagnant est proposé une demi-heure avant le début du stage. Le rendez-vous sera donné dans le hall de la Mairie de La Teste de Buch.

Chaque heure de rendez-vous et de début de stage sera communiquée aux familles au moment de l’inscription d’une part et par mail d’autre part.

* **Les convoyages seront assurés avec un minimum de deux jeunes par jour.**
1. **COMPORTEMENT ET ATTITUDE DES JEUNES**

Les adolescents doivent respecter un certains nombres de règles de vie pour le bon déroulement des activités :

* Porter une tenue vestimentaire correcte et cohérente avec l’activité pratiquée ;

**Signature ou paraphe :**

* Respecter les autres : adolescents, animateurs, prestataires ou toute autre personne extérieure. Tout geste, parole violente ou injure ne seront pas tolérés et pourront être soumis à une rencontre entre les représentants légaux et l’équipe d’animation ;
* Respecter les locaux et le matériel mis à disposition ;
* Respecter les consignes ;
* Ne pas apporter d’objets dangereux type arme blanche, cutter, etc ;
* Ne pas fumer, ni consommer de l’alcool ou de produits illicites sur les lieux et pendant les activités.
* **Tout manquement à ces règles de vie sera signalé aux parents ou représentant légaux ; une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.**

La Ville de La Teste De Buch a pris l’engagement dans sa charte Ville Handicap de 2015, d’accueillir les enfants et adolescents porteurs de handicap dans ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Pour que cet accueil se déroule dans les meilleures conditions, un entretien individuel et préalable avec les parents (ou éducateur spécialisé du jeune) est obligatoire.

Nous accompagnerons ces intégrations par des évaluations quotidiennes en relation avec les parents (ou éducateur spécialisé) des jeunes.

Signature du représentant légal, Signature de l’adolescent,

Précédée de la mention « lu et approuvé » Précédé de la mention « Lu et approuvé »